

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE. COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } " " 14 " six mois.
 } " " 7 50 " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 1^{er} Mai 1866.

BULLETIN.

Les préoccupations sont de plus en plus vives à l'endroit des affaires extérieures. La communauté d'intentions hostiles de la Prusse et de l'Italie envers l'Autriche ne fait doute aujourd'hui pour personne elle est caractérisée par la circulaire offensive du général La Marmora et par les préparatifs militaires, que vient d'ordonner le gouvernement de Florence, ce n'est pas la guerre encore, mais c'en est le prélude. Il est évident que la Prusse et l'Italie cherchent un prétexte pour agir violemment contre l'Autriche. Nous trouvons la chose très explicable, étant données la situation ambitieuse de la Prusse et la situation précaire de l'Italie. Nous acceptons donc le conflit comme probable et même comme imminent. Que fera la France ?

Le cabinet anglais ne songe nullement à se retirer des affaires. Hier même, à la Chambre des communes, M. Gladstone a annoncé la présentation d'un nouveau bill concernant la répartition des sièges parlementaires.

Des lettres de Constantinople font connaître, dit le Bulletin de Paris que deux frégates et une corvette à vapeur étaient parties le 17 avec des troupes pour Varna, ou le gouvernement turc concentre un petit corps d'observation qui doit se rendre sur la frontière des principautés Unies.

J. REBOUX.

L'Indépendance belge dit que la dépêche autrichienne remise samedi au cabinet de Berlin contient des réserves relatives aux armements contre l'Italie, et discute ensuite la solution définitive de la question des Duchés. L'Autriche propose de maintenir la souveraineté du futur duc de Sleswig-Holstein, en offrant de faire les concessions indiquées par la situation géographique des duchés, par les sacrifices de la Prusse et par les intérêts de l'Allemagne. L'étendue des concessions autrichiennes est développée dans un mémoire annexé à la dépêche.

Il se confirme dit le même journal que la Prusse a envoyé à Dresde une note demandant des explications sur les armements de la Saxe. On pense que la Saxe niera ces armements et réclamera l'intervention de la Diète.

On mande de Florence, 26 avril : Le général Ciaffini et le général Durando, sont ici depuis hier matin. Ils ont vu le roi qui les avait mandés. Les rappels d'officiers continuent. On assure que les hommes de la 2^e catégorie venus sous les drapeaux pour 6 mois d'exercice ne seront pas renvoyés de sitôt dans leurs foyers; ils vont être habillés et armés.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Francfort, 29 avril.

La Gazette des Postes a reçu un télégramme de Vienne qui assure, sur la foi de nouvelles venues de Florence, que le gouvernement italien a résolu la formation de corps francs sous les ordres de Garibaldi.

Vienne, 29 avril.

L'Ost Deutsche Post dit qu'il a été expédié, le 26 avril, à Berlin deux dépêches autrichiennes.

Dans la première, le gouvernement autrichien déclare qu'il est prêt à retirer ses troupes de Bohême si la Prusse est disposée à ne pas considérer comme des armements dirigés contre elle les mesures qu'il est obligé de prendre en Italie.

La seconde s'attache à démontrer qu'il

est urgent de régler la question des Duchés. Elle déclare que le cabinet de Vienne est toujours disposé à assurer à la Prusse les avantages qu'il lui a déjà accordés avant et dans la convention de Gastein. La note ferait comprendre que, dans le cas d'une réponse non satisfaisante de la Prusse, l'Autriche porterait l'affaire devant la Diète.

D'après le Débat, le crédit mobilier et le crédit foncier autrichien, agissant de concert avec quelques puissantes maisons de banque, auraient ouvert au gouvernement autrichien un crédit de 9 millions et demi de florins garantis par le produit des salines de Wieliczka.

Berlin, 29 avril.

On assure que le baron de Werther a informé par le télégraphe le gouvernement prussien que l'Autriche refusait le desarmement général demandé par la dépêche prussienne d'avant-hier.

Munich, 29 avril.

Le Cabinet de Vienne a envoyé aux gouvernements étrangers une note déclarant que ses armements sont dirigés contre l'Italie, qui se prépare à une attaque contre la Vénétie. — La réponse de l'Autriche du 26 a été remise, hier matin, à Berlin. L'Autriche consent à rappeler vers l'intérieur ses troupes qui sont à la frontière prussienne, mais elle entend continuer ses armements contre l'Italie.

Florence, 29 avril, soir.

Un manifeste des autorités militaires vient de rappeler sous les armes tous les militaires qui sont en congé illimité. — D'après l'Italie et quelques autres journaux, le Cabinet aurait résolu de se retirer. On croit que cette nouvelle est sans fondement.

Florence, 30 avril.

L'Opinion dit que le ministère a résolu de présenter au Parlement un projet relatif aux mesures financières réclamées par la situation actuelle. Ce projet impliquerait l'adoption du projet financier précédemment présenté à la Chambre.

On lit dans l'Opinion : « Dans les circonstances exceptionnelles où se trouve le royaume, les ministres ont cru devoir mettre leurs portefeuilles à la disposition du président du Conseil, en vue de faciliter une nouvelle combinaison ministérielle que le Roi pourrait juger convenable. A la suite de cette démarche, le général de la Marmora a demandé à M. Ricasoli s'il était disposé à former un Cabinet. M. Ricasoli a répondu qu'il ne croyait pas encore le moment venu pour une nouvelle combinaison ministérielle. De là, les bruits de crise qui ont couru.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 30 avril 1866

Les divers organes de la presse parisienne commentent les dépêches et les documents relatifs aux affaires d'Allemagne et d'Italie; le Constitutionnel se borne à rapporter les faits. « Plus tard, nous dit-il, nous ferons la part de chacun. »

Le Journal des Débats fait observer que de quelque côté que l'on tourne les regards, soit au Nord, soit au Midi, ce sont malheureusement les tendances belliqueuses qui s'accroissent de plus en plus. « Le Monde qui traite, toujours avec une grande supériorité d'observation, les questions extérieures, se demande qui fera cette guerre, dont l'explosion nous menace. »

« Combien de temps la Prusse conservera-t-elle le rôle de caissier, et la France celui de sentinelle ? Cela ne peut être long, si cela est un seul instant. »

« Quatre puissances seront dès lors engagées, sans compter l'appoint de la confédération tout entière, qui prendra fait et cause pour l'un et pour l'autre. »

« Le Danemark restera-t-il indifférent ? Vaincu d'hier, de vaudra-t-il pas prendre sa revanche ? Nous savons déjà qu'il se prépare. »

« Et la Russie ? L'enthousiasme produit par l'heureuse intervention de Kamissakoff, à la porte du jardin d'été, ne peut durer toujours, quant à nous, il nous

inquiète. La Russie, en ce moment, est prête à tout. On ne saurait, si l'on n'a pas étudié le caractère du peuple russe, se faire une idée de ce qu'on peut demander à son fanatisme. Alexandre II, sauve de la balle d'un assassin, apblissant son sauveur et voyant le pays tout entier souscrire pour enrichir cet homme, peut faire ce qu'il veut, et s'il montre à son peuple Constantinople, la Russie marchera sur Constantinople à l'abri des démentis et des embarras de l'Europe. »

Il a eu conseil extraordinaire des ministres aujourd'hui aux Tuileries. L'Impératrice y assistait.

Le voyage de l'empereur et de l'impératrice pour Auxerre est toujours fixé au 6, mais leurs Majestés ne séjourneront pas dans le chef lieu de l'Yonne. Le train impérial quittera Paris dans la matinée du dimanche et reviendra le soir même.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'un bruit d'après lequel le voyage de Nancy serait appelé à faire une grande sensation. L'Indépendance belge en parle à son tour : « On s'attend, dit ce journal, à ce que l'Empereur y prononce un long discours, lequel porterait, à l'intérieur, sur la décentralisation, et à l'extérieur sur la question des nationalités. »

L'Époque signale avec vivacité les lenteurs de la commission du Corps législatif chargée d'examiner le projet de loi sur le courtage, lenteurs qui préoccupent à juste titre toutes les villes de commerce, et qui donnent à craindre que cette question ne soit pas tranchée dans la session actuelle. L'Époque rappelle à cet égard la déclaration faite à la fin de la session dernière par M. Werlé, président de la commission, et insiste pour qu'il soit statué promptement sur une question dont la solution est attendue avec une légitime impatience, non seulement par les courtiers, mais encore par tous les possesseurs d'offices.

Le ministre de l'instruction publique vient de compléter le projet de loi sur l'enseignement primaire par l'envoi au Conseil d'Etat d'une disposition additionnelle qui soumet à l'inspection, comme les écoles publiques, toute école libre qui reçoit une subvention de la commune, du département ou de l'Etat, ou qui tient lieu d'école publique, en vertu du paragraphe 4 de l'article 36 de la loi du 15 mars 1850.

Le Moniteur a annoncé dernièrement que des négociations étaient engagées entre la France et le Mexique pour garantir la créance française et les intérêts de nos nationaux engagés dans les emprunts mexicains. S'il faut en croire le Mémorial Diplomatique, une des branches les plus importantes des revenus de l'Empire mexicain serait affectée au paiement de cette créance et au service de ces emprunts.

La Presse annonce la retraite de M. Rouy et l'avènement de M. Cucheval-Clarigny. De son côté, la Liberté publie un article de M. E. Olivier et promet d'en publier d'autres.

Le fondé de pouvoirs du receveur général de Vesoul est en fuite, et son signalement a été envoyé de tous côtés. Ce genre d'accident se multiplie depuis quelque temps, et il est évident qu'ils ont presque tous pour cause des pertes de Bourse. Des hommes qui ont en maniege des sommes considérables, tentés par le démon de la spéculation, s'engagent dans des opérations quelquefois heureuses, mais désastreuses le plus souvent. Ces directeurs d'établissement, ces caissiers dont on apprend tout à coup la disparition n'emportent pas avec eux les sommes dont ils avaient le dépôt; ils s'enfuient parce qu'ils ne peuvent combler le déficit causé par leur mauvaise fortune, et qui amène la ruine chez tant de particuliers. Ou est allé cet argent ? Evidemment il s'est évaporé dans le gouffre de la Bourse.

Le comte de Choiseul-Praslin a été reçu, la semaine dernière, en audience particulière par l'Empereur.

Pour toute la correspondance : J. Rebourg.

JURISPRUDENCE USUELLE. — De nombreuses difficultés surgissent fréquemment devant les tribunaux quand des titres volés sont venus en Bourse. La jurisprudence a hésité pour savoir si le

propriétaire volé peut faire une opposition valable en écrivant à tous les agents de change par leur signaler les valeurs qu'il réclame. Un jugement rendu par la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine a résolu la question dans des termes très nets et très précis :

« Quand le propriétaire de titres au porteur volés en a signalé les numéros par lettre chargée à tous les agents de change et à leur syndicat, l'agent de change qui négocie ces mêmes titres, au mépris de l'avis qu'il a reçu, engage sa responsabilité, quand même il aurait fait cette négociation pour une personne solvable et connue de lui (Gazette des Tribunaux du 12 avril.) On oppose à cette jurisprudence, dit-il, nous souhaitons le maintien par la Cour; l'impossibilité pour les agents de vérifier tous les titres qui passent par eux, mais quand leur attention n'est mise en éveil que par une simple lettre chargée. Ce mode de procéder est cependant le seul possible quand il s'agit de faire promptement une signification à un grand nombre de personnes. L'acte d'huissier, nécessaire, indispensable même en tous autres cas par son authenticité plus grande, peut alors être suppléé utilement. Les agents de change ne reçoivent pas d'ailleurs un si grand nombre de réclamations de ce genre, qu'il leur faille un surcroît de travail impossible pour s'assurer du bien fondé de celle qui leur arrive sous forme de lettre chargée ou recommandée. »

Un jugement du tribunal de la Seine (Décret du 2 avril) a parfaitement défini le caractère des obligations que contractent les Compagnies de chemins de fer vis-à-vis des voyageurs. « Le dépôt de ses bagages fait par un voyageur dans une gare est de la même nature que celui fait chez les aubergistes ou hôteliers, et doit, par conséquent, être assimilé au dépôt nécessaire. »

Il s'agissait de colis volés dans les salles d'attente, avant que le voyageur les eût fait enregistrer. La Compagnie déclinait toute responsabilité, en disant : « Je ne suis engagée que du moment où un bulletin de bagages a été donné en échange des colis. Jusque là rien ne constate la présence de ces bagages et ne lie ma responsabilité. »

Le tribunal a repoussé ce système et alloué au demandeur la valeur de sa malle perdue, plus 100 francs de dommages-intérêts pour la perte de temps résultant de ses démarches.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU CLASSEMENT DES RUES.

RUE LATÉRALE DE LA CITÉ OUVRIÈRE DU PILE.

Les administrateurs de la Société immobilière de Roubaix, ayant pour but unique la création des cités ouvrières, demandent que l'on prolonge le chemin pavé du Pile sur le terrain où ils ont déjà fait construire 88 logements, vis-à-vis desquels ils se disposeraient à en établir un nombre égal, mais de l'autre côté du pavé demandé qui pourrait ainsi les desservir tous.

Ils demandent également sur ce parcours la création d'un aqueduc, et s'offrent à supporter la moitié des frais de pavage, sur 4 mètres de largeur et d'aqueduc dans les dimensions ordinaires.

Il s'agirait donc selon nous d'une dépense totale de douze mille francs environ, dont moitié pour la ville; certes il en résulterait une amélioration pour les ouvriers locataires, mais en même temps une plus valeur réelle pour une propriété qui pour être affectée à un établissement philanthropique, n'en est pas moins une

propriété particulière ?

En conséquence, la commission ne croit pas que l'on doive accorder un subside pour une entreprise qui n'a rien d'immuable et dont le caractère d'utilité publique ne lui paraît pas suffisamment démontré.

RUE DE LA PAIX, ENTRE CELLES DU COLLEGE ET DU CHEMIN DE L'HOMMELET.

Les riverains en offrent la propriété immédiate, à la ville et s'engagent à lui rembourser la moitié des frais de pavage et d'aqueduc dont ils sollicitent le prompt établissement.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'importance de cette rue sous le rapport de la nombreuse population qui l'habite. Vous n'oubliez pas surtout que la ville y possède deux grandes écoles publiques dont il faut faciliter l'accès et la propreté des abords par tous les moyens possibles. Dès lors, vous admettez, sans doute, comme votre commission, que cette rue doit être portée dans la première classe et qu'en conséquence il y a lieu d'accepter l'offre des pétitionnaires, bien que le débouché de cette rue dans celle du Collège n'ait point la largeur voulue; mais on l'obtendra quand elle sera indispensable, fallut-il recourir à l'expropriation.

SENTIER DU HUTIN

Les propriétaires riverains demandent que la ville convertisse ce sentier en un chemin de 8 mètres de largeur, et y établisse, sur l'un des côtés, un marche-pied ou petit pavé pour les piétons; à cet effet ils offrent de céder gratuitement le terrain nécessaire pour cet élargissement.

Votre commission, Messieurs, croit que vous n'hésitez pas à accueillir favorablement cette demande, car tout ce qui peut faciliter la circulation des ouvriers et le service de l'agriculture, contribue au bien-être général de nos concitoyens.

Elle a donc l'honneur de vous proposer l'acceptation des offres faites par les pétitionnaires, et la création du chemin demandé avec voie pavée en vieux grès, depuis la maison Agathon Glorieux jusqu'au territoire de Wattrelos.

CHEMIN DE L'HOMMELET ET DES SEPT-PONTS.

Le conseil municipal a souvent manifesté l'intention de pourvoir à l'établissement d'aqueduc et au complément du pavage, pour transformer ce chemin en rue de douze mètres de largeur, laquelle serait immédiatement réalisable sur les terrains nus et seulement exécutoire par voie d'alignement, là où se trouvent des bâtiments, mais, conditionnellement, il a réclamé le concours des riverains pour l'abandon gratuit des terrains nécessaires au tracé fixé par le nouveau plan de la ville.

La plupart des riverains y ont souscrit, cependant quelques-uns s'y refusent encore ! Nous croyons que l'on devrait autoriser l'administration à traiter d'abord avec le sieur Flipo pour suppression d'une partie de sa maison formant l'angle du chemin de l'Hommelet et de la rue du Galon d'eau puis à commencer sur ce point l'exécution de l'aqueduc et du pavage.